



ARRETE N° 2023 - 136
SUR LA CIRCULATION & LE STATIONNEMENT
Déménagement
Rue de la Chaussée n° 28
Du 29 au 30 Avril 2023

NOUS, Maire de la Ville de Honfleur,

VU le Code Général des Collectivités Territoriales, notamment ses articles L2212-1 à L2212-6, et L2213-1 à L2213-6,

VU l'arrêté municipal sur la circulation et le stationnement des véhicules-en Ville du 20 Octobre 1969, visé par Monsieur le Préfet le 15 Novembre 1969,

VU le Code de la Route, notamment en son article L 411-1,

VU les pouvoirs de Police qui nous sont conférés,

VU la demande de Madame DUTEIL Michèle, afin d'effectuer un déménagement, Rue de la Chaussée au n° 28, Du Samedi 29 Avril 2023, au Dimanche 30 Avril 2023, de 9h00 à 17h00,

ARRETONS :

ARTICLE 1 : Madame DUTEIL Michèle est autorisée à effectuer un déménagement, Rue de la CHAUSSEE au n° 28, Du SAMEDI 29 AVRIL 2023, au DIMANCHE 30 AVRIL 2023, de 9h00 à 17h00.

ARTICLE 2 : Le stationnement sera interdit et réservé, Rue de la Chaussée du numéro 33 à 35, afin de permettre le stationnement des véhicules de déménagement, à la date et horaires cités dans l'Article 1.

ARTICLE 3 : Des panneaux réglementaires avec affichage du présent Arrêté seront posés par le demandeur. Pour le prêt de panneaux s'adresser au Centre Technique Municipal, 9 Route Emile Renouf - 02.31.89.17.63.

ARTICLE 4 : Le droit des tiers est expressément réservé.

ARTICLE 5 : Ampliation du présent arrêté sera transmise à Monsieur le Commandant de Police, Monsieur le Chef de Brigade de Gendarmerie, Madame et Messieurs les Responsables des Services Techniques Municipaux, du Centre de Secours et de la Police Municipale et à la Société intervenante chargés chacun en ce qui le concerne de son exécution.

Fait à HONFLEUR, le 6 Avril 2023

Pour le Maire et par délégation,

L'Adjoint à la Circulation : Jérôme HAMEL

